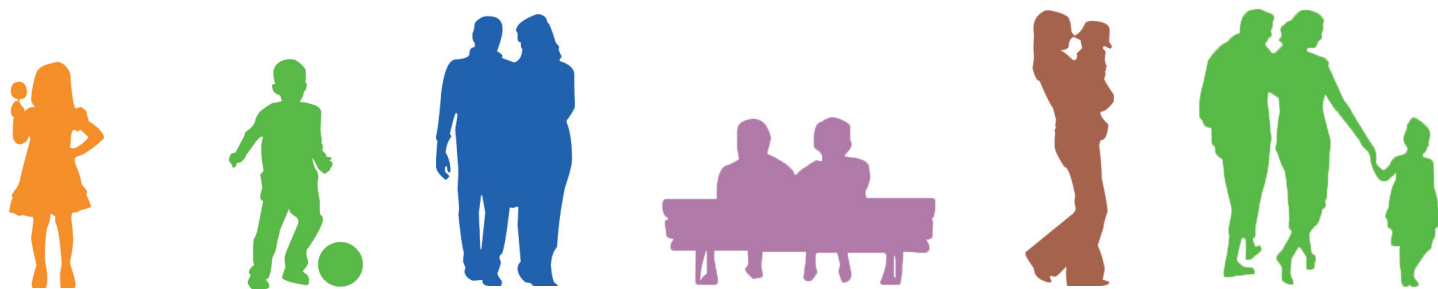


# Élections 2017

## Plateforme

## Revendicative



## L'accès aux droits, un préalable pour parvenir à la justice sociale

Dans un contexte de difficultés, tant économiques que sociales pour les familles, il apparaît indispensable de lutter contre l'isolement des territoires et des populations qu'ils englobent.

Il est encore plus essentiel en cette période, de garantir un socle de droits et de consolider les familles dans ces droits afin de prévenir les phénomènes de non-recours mais également de défiance et de crispation de la société.

Le droit à un logement décent, à accéder à des soins de qualité, à une offre scolaire homogène et ambitieuse, à des services publics efficaces, aux techniques et moyens ouvrant sur la société et sur le monde, à une offre culturelle pour tous, à être défendu ou représenté par des associations reconnues et soutenues... sont autant de domaines fondamentaux pour garantir une amélioration de la vie et de la confiance des citoyens.

Ce n'est qu'une fois ce postulat de droits assuré que l'on pourra construire les réformes visant à rétablir la justice sociale, à améliorer la vie de toutes les familles et tenter d'amener le pays vers une sortie de crise profitable à tous !



## L'état doit reprendre sa place dans le financement public du logement social

Le système de financement du logement social doit reposer sur la solidarité nationale. La création du « Fonds National des Aides à la Pierre » conduit l'État à se désengager. **La CSF demande à ce que l'État redevienne majoritaire parmi les financeurs de ce fonds.**

Les baisses de l'aide à la pierre entraînent une construction de logements sociaux avec des loyers beaucoup plus élevés. Les aides à la personne, devenues aléatoires, n'arrivent pas à compenser cette augmentation du coût de construction des logements neufs. En outre, elles tiennent insuffisamment compte du coût réel des charges locatives.

### La CSF revendique

- Une revalorisation des aides à la pierre avec l'obligation que l'État soit le financeur majoritaire.
- Un soutien financier de l'État dans le domaine des travaux d'économies d'énergie afin de lutter contre la précarité énergétique.
- Que les aides au logement ne tiennent compte que du revenu imposable (et non du patrimoine). Les modalités de calcul doivent prendre en compte la totalité du coût du logement et en particulier du montant réel des charges.

## Garantir la vocation universaliste du logement social

Alors qu'à l'origine le logement social répondait à la problématique de loger les « travailleurs » à proximité des bassins d'emploi, le parc social est désormais conçu comme le logement « des plus démunis ».

Cette conception du logement social n'est pas sans conséquence sur la cohésion sociale. Elle conduit naturellement à « spécialiser » davantage le parc social, sous couvert d'offrir aux familles en difficultés les logements dont elles ont besoin.

La remise en cause du droit au maintien dans les lieux est devenue une injonction morale (« on n'a pas vocation à rester dans un logement social toute sa vie »). Cette injonction apparaît depuis que les familles subissent la pénurie de l'offre de logements.

La CSF refuse la vente du parc locatif social existant. Elle affirme son attachement au maintien dans les lieux et la reconduction tacite des baux dans le logement social, pour préserver la stabilité des liens sociaux et éviter la spécialisation des territoires.

La situation de pénurie en zone tendue ne doit pas conduire à opposer les publics entre eux. La CSF appelle donc le prochain gouvernement à garantir la vocation universaliste du logement social. La CSF est favorable à une politique volontariste en matière de mutation de logement. La CSF propose donc d'évoluer vers un système qui permette aux locataires de garder le même prix, au m<sup>2</sup> de surface habitable, avant et après mutation (notamment quand il s'agit de quitter un grand logement pour un logement plus petit). Enfin La CSF est aussi favorable à la remise en état du logement avant emménagement afin de favoriser les échanges de logement.

## Une politique cohérente pour le logement et l'aménagement urbain

Pour favoriser la mixité sociale des quartiers, il est naturel de permettre à des ménages défavorisés d'accéder à des logements situés dans des zones attractives.

Néanmoins, il demeure généralement bien plus compliqué de favoriser l'implantation à proximité ou au sein des quartiers populaires où la mixité fait défaut, de ménages ayant un meilleur niveau de vie et donc la possibilité d'avoir le choix de leur lieu d'habitation. C'est pourquoi, une fois que le quartier s'est vidé de sa composante sociale la moins défavorisée, il est très difficile de redresser la barre.

La mixité est un objectif à atteindre mais aussi un équilibre à préserver sur le long terme.

Pour La CSF, le point-clé pour la mixité est l'école, car les ménages placent l'avenir des enfants comme un enjeu central. Il est donc nécessaire que les écoles élémentaires, collèges et lycées, proposent des spécialisations sur certains domaines (numérique, sciences, cinéma, théâtre), et soient menés par des professeurs expérimentés afin d'enrayer les stratégies d'évitement. Cela permettrait d'attirer de nouvelles familles, sensibles à ces méthodes actives.

### La CSF propose

- Faire de l'École un axe primordial de l'aménagement du territoire et du renouvellement urbain.
- Développer une offre scolaire d'excellence au sein des quartiers d'habitat social.
- Mettre en place un « observatoire des refus » afin de mesurer l'attractivité d'un quartier lors des attributions de logement et de mieux identifier les besoins des familles.
- Répondre aux besoins des nouveaux habitants, par un aménagement du territoire équilibré, impliquant le financement d'une politique volontariste de transports collectifs et de services publics.
- Renforcer la dotation de l'État aux collectivités.